



Expertise Comptable
et Commissariat aux Comptes

ATP LYON

**145 RUE MARTYRS DE LA LIBERATION
69310 PIERRE-BENITE**

**Comptes Annuels
au 31/12/2023**

Sommaire

Attestation de Présentation	2
Bilan	4
<i>ACTIF</i>	4
<i>Actif immobilisé</i>	4
<i>Actif circulant</i>	4
<i>PASSIF</i>	5
<i>Capitaux Propres</i>	5
<i>Provisions pour risques et charges</i>	5
<i>Emprunts et dettes</i>	5
Compte de résultat	7
Bilan détaillé	10
<i>ACTIF</i>	10
<i>Actif immobilisé</i>	10
<i>Actif circulant</i>	10
<i>PASSIF</i>	11
<i>Capitaux Propres</i>	11
<i>Provisions pour risques et charges</i>	11
<i>Emprunts et dettes</i>	11
Compte de résultat détaillé	14
Liasse fiscale	18

Attestation de présentation

Attestation de Présentation

ATTESTATION

d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise ATP LYON pour l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 46 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	180 028,97 Euros
chiffre d'affaires	528 858,65 Euros
résultat net comptable	1 311,90 Euros

Fait à LYON
Le 02/04/2024

Signature de l'Expert Comptable

Véronique RACCAH

Bilan

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	37 963	32 368	5 595	9 993	- 4 398
Autres immobilisations corporelles	37 536	33 606	3 931		3 931
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations	2 250		2 250	2 250	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	4 427		4 427	4 427	
TOTAL (I)	82 176	65 974	16 202	16 669	- 467
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	66 860		66 860	44 150	22 710
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	91 763	2 118	89 645	108 226	- 18 581
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	758		758	900	- 142
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 362		1 362		1 362
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	552		552	7	545
. Autres	4 650		4 650	700	3 950
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement				5 000	- 5 000
Disponibilités				14 788	- 14 788
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	165 945	2 118	163 827	173 771	- 9 944
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	248 121	68 092	180 029	190 441	- 10 412

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 38 112)	38 112	38 112	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	3 811	8 263	- 4 452
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		725	- 725
Report à nouveau	-2 350		- 2 350
Résultat de l'exercice	1 312	28 473	- 27 161
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	40 885	75 573	- 34 688
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	29 401	34 369	- 4 968
. Découverts, concours bancaires	18 103		18 103
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 220	30 467	19 753
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	5 561	5 061	500
. Organismes sociaux	13 525	11 383	2 142
. Etat, impôts sur les bénéfices		6 911	- 6 911
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	20 341	25 068	- 4 727
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	149	285	- 136
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	1 845	1 324	521
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	139 144	114 868	24 276
Ecart de conversion passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	180 029	190 441	- 10 412

Compte de résultat

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises	234 789		234 789	268 561	- 33 772
Production vendue biens					-12,58
Production vendue services	293 730	340	294 070	281 372	12 698
					4,51
Chiffres d'affaires Nets	528 519	340	528 859	549 933	- 21 074
					-3,83
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			720	8 000	- 7 280
Autres produits			47	47	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			529 626	557 933	- 28 307
					-5,07
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			143 028	147 990	- 4 962
Variation de stock (marchandises)			-22 710	-7 650	- 15 060
					196,86
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					
Autres achats et charges externes			213 151	211 206	1 945
					0,92
Impôts, taxes et versements assimilés			2 586	3 740	- 1 154
					-30,86
Salaires et traitements			139 471	125 292	14 179
					11,32
Charges sociales			41 491	39 590	1 901
					4,80
Dotations aux amortissements sur immobilisations			5 467	4 398	1 069
					24,31
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant			2 118		2 118
					N/S
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			56	56	56
					N/S
Total des charges d'exploitation (II)			524 657	524 565	92
					0,02
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			4 969	33 368	- 28 399
					-85,11
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances					
Autres intérêts et produits assimilés			169	9	160
					N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)			169	9	160
					N/S
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées			1 723	1 597	126
					7,89
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)			1 723	1 597	126
					7,89
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-1 555	-1 587	32
					2,02
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			3 415	31 781	- 28 366
					-89,25

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	276	4 110	- 3 834	-93,28
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)	276	4 110	- 3 834	-93,28
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 147	2 393	- 246	-10,28
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)	2 147	2 393	- 246	-10,28
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-1 871	1 717	- 3 588	-208,97
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	232	5 025	- 4 793	-95,38
Total des Produits (I+III+V+VII)	530 070	562 052	- 31 982	-5,69
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	528 759	533 580	- 4 821	-0,90
RESULTAT NET	1 312	28 473	- 27 161	-95,39
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Bilan détaillé

Bilan détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Installations tech., matériel & outillage indu	37 963	32 368	5 595	9 993	- 4 398
215000000 MATERIEL ET OUTILLAGE	37 963		37 963	37 963	
281500000 AMORT.MATERIEL&OUTILLAGE		32 368	-32 368	-27 970	- 4 398
Autres immobilisations corporelles	37 536	33 606	3 931		3 931
218200000 MATERIEL DE TRANSPORT	31 054		31 054	26 054	5 000
218300000 MAT.BUREAU &INFORMATIQUE	6 482		6 482	6 482	
281820000 AMORT.MATERIEL DE TRANSPORT		27 123	-27 123	-26 054	- 1 069
281830000 AMORT.MAT.BUREAU &INFORMATIQUE		6 482	-6 482	-6 482	
Autres participations	2 250		2 250	2 250	
261000000 TITRES DE PARTICIPATION	2 250		2 250	2 250	
Autres immobilisations financières	4 427		4 427	4 427	
275000000 DEPOTS & CAUTIONNEMENTS VERSES	4 427		4 427	4 427	
TOTAL (I)	82 176	65 974	16 202	16 669	- 467
Actif circulant					
Marchandises	66 860		66 860	44 150	22 710
370000000 STOCK DE MARCHANDISES	66 860		66 860	44 150	22 710
Clients et comptes rattachés	91 763	2 118	89 645	108 226	- 18 581
411000000 CLIENTS	91 763		91 763	108 226	- 16 463
491000000 PROV.DEPRE.CLIENTS		2 118	-2 118		- 2 118
. Fournisseurs débiteurs	758		758	900	- 142
401000000 FOURNISSEURS	758		758	900	- 142
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 362		1 362		1 362
444000000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES	1 362		1 362		1 362
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	552		552	7	545
445860000 ETAT TVA S/FACT.NON PARVENUES	526		526	7	519
445871000 TVA SUR AAE	26		26		26
. Autres	4 650		4 650	700	3 950
455170000 BG BUSINESS	4 650		4 650	700	3 950
Valeurs mobilières de placement				5 000	- 5 000
508200000 BONS DE SOUSCRIPTION				5 000	- 5 000
Disponibilités				14 788	- 14 788
512000000 BANQUES				14 788	- 14 788
TOTAL (II)	165 945	2 118	163 827	173 771	- 9 944
TOTAL ACTIF (0 à V)	248 121	68 092	180 029	190 441	- 10 412

Bilan détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 38 112)	38 112	38 112	
101300000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	38 112	38 112	
Réserve légale	3 811	8 263	- 4 452
106110000 RESERVE LEGALE PROPREMENT DITE	3 811	3 811	
106120000 RESERVE LEGALE PVL T		4 452	- 4 452
Autres réserves		725	- 725
106800000 AUTRES RESERVES		725	- 725
Report à nouveau	-2 350		- 2 350
119000000 REPORT A NOUVEAU SOLDE DEBITEUR	-2 350		- 2 350
Résultat de l'exercice	1 312	28 473	- 27 161
TOTAL (I)	40 885	75 573	- 34 688
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
. Emprunts	29 401	34 369	- 4 968
164000000 EMPRUNT PGE	24 401	34 369	- 9 968
164100000 PRET 23923157	5 000		5 000
. Découverts, concours bancaires	18 103		18 103
512000000 BANQUES	18 103		18 103
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 220	30 467	19 753
401000000 FOURNISSEURS	28 822	27 667	1 155
408100000 FOURN FACTURES NON PARVENUES.	21 397	2 800	18 597
. Personnel	5 561	5 061	500
421000000 PERS REMUNERATIONS DUES	2 581		2 581
428200000 PERS CONGES A PAYER	2 981	5 061	- 2 080
. Organismes sociaux	13 525	11 383	2 142
431000000 SECURITE SOCIALE	5 990	5 352	638
437200000 APICIL MUTUELLE PREVOYANCE	3 424	1 577	1 847
437500000 CAISSE DE RETRAITE	3 031	4 220	- 1 189
438200000 ORG.SOC. CONGES A PAYER	913		913
438601000 TAXE D'APPRENTISSAGE A PAYER	111	165	- 54
438603000 TAXE FORMATION CONTINUE A PAYE	56	71	- 15
. Etat, impôts sur les bénéfices		6 911	- 6 911
444000000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES		6 911	- 6 911
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	20 341	25 068	- 4 727
445510000 ETAT TVA A DECAISSER	6 448	6 325	123
445660000 ETAT TVA SUR AUTRES BIENS ET SERVICES	342	926	- 584
445710000 ETAT TVA COLLECTEE	13 551	17 817	- 4 266
. Autres impôts, taxes et assimilés	149	285	- 136
442100000 IMPOT PLVT A LA SOURCE	149	285	- 136
Autres dettes	1 845	1 324	521
411000000 CLIENTS	1 551	1 324	227
419800000 CLIENTS RRR A ACCORDER	155		155
467100000 NOTE DE FRAIS	139		139
TOTAL (IV)	139 144	114 868	24 276

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
TOTAL PASSIF (I à V)	180 029	190 441	- 10 412

Compte de résultat détaillé

Compte de résultat détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises	234 789		234 789	268 561	- 33 772
707000000 VENTES DE MARCHANDISES	173 392		173 392	238 631	- 65 239
707001000 Negoce pieces detachees	61 125		61 125	26 574	34 551
707100000 VENTES INTRA	272		272	3 356	- 3 084
Production vendue services	293 730	340	294 070	281 372	12 698
706000000 PRESTATIONS DE SERVICES	247 110		247 110	219 387	27 723
706001000 Locations balances	43 221		43 221	57 281	- 14 060
706901000 Location Export (Hors C		340	340		340
708000000 PRODUITS ACTIVITES ANNE	3 308		3 308	4 705	- 1 397
708100000 PROD SERV EXPLOITES DAN	91		91		91
Chiffre d'affaires Net	528 519	340	528 859	549 933	- 21 074

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue	%
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de	720	8 000	- 7 280	-91,00
791000000 TRANSF.CHARGES D'EXPLOITATION	720	8 000	- 7 280	-91,00
Autres produits	47	47	47	N/S
758000000 PRODUITS DIV.GESTION COURANTE	47	47	47	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	529 626	557 933	- 28 307	-5,07
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	143 028	147 990	- 4 962	-3,35
607000000 ACHATS DE MARCHANDISES	40 117	82 342	- 42 225	-51,28
607001000 Achat pieces detachees et consommables	34 397	11 584	22 813	196,94
607100000 ACHAT INTRA	64 009	54 064	9 945	18,39
607200000 Achats Hors UE	4 528		4 528	N/S
609700000 RRRO/ACH. MARCHANDISES	-23		- 23	N/S
Variation de stock (marchandises)	-22 710	-7 650	- 15 060	196,86
603700000 VARIAT.STOCK MARCHANDISES	-22 710	-7 650	- 15 060	196,86
Autres achats et charges externes	213 151	211 206	1 945	0,92
606110000 EDF GAZ	7 970	7 511	459	6,11
606140000 CARBURANT	5 160	4 330	830	19,17
606300000 ACHATS FOURN.ENTRET.PETIT EQUIPEMENT	5 313	5 898	- 585	-9,92
606800000 ACHATS AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	50	1 552	- 1 502	-96,78
610001000 SERVICE METROPOLE DE LYON	78	76	2	2,63
611000000 SOUS-TRAITANCE GENERALE	18 402	17 280	1 122	6,49
611001000 SS TRAITANCE PONCTUELLE/ REVENTE	6 365	12 657	- 6 292	-49,71
611002000 DYNAMIC PESAGE	33 000	22 000	11 000	50,00
611003000 SS TRAITANCE ADMNISTRATIVE	7 101		7 101	N/S
613100000 LOCATIONS/ LEASING INTERNE	1 209	1 728	- 519	-30,03
613200000 LOCATIONS IMMOBILIERES	27 255	24 785	2 470	9,97
613300000 LOCATION IMPRIMANTE		397	- 397	-100
613520000 LOCATION IMPRIMANTE	2 659		2 659	N/S
615510000 ENTRETIEN MATERIEL	2 221	1 284	937	72,98
615520000 REPARATION AUTO STE	2 926	4 609	- 1 683	-36,52
615600000 MAINTENANCE		2 890	- 2 890	-100
616001000 MACIF/ VTM	2 693	2 245	448	19,96
616100000 ASSUR MULTIRISQUES	5 051	4 494	557	12,39
621100000 PERSONNEL INTERIMAIRE		7 790	- 7 790	-100
622600000 HONORAIRES	200	200		0,00
622610000 HONORAIRE EXPERT COMPTABLE	6 679	5 180	1 499	28,94
622620000 HONORAIRE AVOCAT	1 315	200	1 115	557,50
623100000 ANNONCES ET INSERTIONS	190		190	N/S
624100000 TRANSPORTS S/ACHATS	2 903	1 850	1 053	56,92

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue	%
624200000 TRANSPORTS S/VENTES	3 323	4 266	- 943	-22,11
625100000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	4 264	4 122	142	3,44
625111000 FRAIS ERIC	25 976	26 157	- 181	-0,69
625112000 FRAIS CHRISTOPHE	22 771	27 950	- 5 179	-18,53
625115000 FRAIS HELEN		205	- 205	-100
625116000 FRAIS P.YACONO	3 836		3 836	N/S
625117000 FRAIS LUCA	5 642	9 338	- 3 696	-39,58
625118000 FRAIS ADRIEN	366	51	315	617,65
625119000 FRAIS ROMARIC	376	266	110	41,35
625120000 FRAIS LUIGI	66		66	N/S
626000000 FRAIS POSTAUX & TELECOMMUNICATIONS	70	234	- 164	-70,09
626001000 TELEPHONIE	4 472	3 969	503	12,67
626002000 IMPRIMANTE		1 194	- 1 194	-100
627200000 COMMISSION ET FRAIS SUR EMISSION EMPRUNT	400		400	N/S
628400000 FRAIS DE RECRUT.PERSONNEL	2 850	4 500	- 1 650	-36,67
Impôts, taxes et versements assimilés	2 586	3 740	- 1 154	-30,86
631200000 IMPOTS TAXE APPRENTISSAGE	75		75	N/S
631300000 IMPOTS PARTICIP EMPLOYEUR FORMAT CONTINU	56		56	N/S
633500000 IMPOTS VERSEMENT LIBERATOIRE TAXE APPREN		208	- 208	-100
635110000 IMPOTS TAXE PROFESSIONNELLE	2 452	3 532	- 1 080	-30,58
635800000 IMPOTS AUTRES DROITS	4		4	N/S
Salaires et traitements	139 471	125 292	14 179	11,32
641100000 SAL APPOINT.COMMISSIONS DE BASE	137 733	123 122	14 611	11,87
641200000 PERS CONGES PAYES	-912	2 170	- 3 082	-142,03
641400000 PERS INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	2 650		2 650	N/S
Charges sociales	41 491	39 590	1 901	4,80
645100000 PERS COTISATIONS A L'URSSAF	31 811	29 225	2 586	8,85
645200000 PERS COTISATIONS AUX MUTUELLES	3 261	2 796	465	16,63
645300000 PERS PREVOYANCE	510		510	N/S
645350000 ARRCO	5 511	6 940	- 1 429	-20,59
645500000 CH SOC SUR PROV CP	-255		- 255	N/S
647500000 PERS MEDECINE DU TRAVAIL PHARMACIE	654	629	25	3,97
Dotations aux amortissements sur immobilisations	5 467	4 398	1 069	24,31
681120000 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELLES	5 467	4 398	1 069	24,31
Dotations aux provisions sur actif circulant	2 118		2 118	N/S
681740000 DOT.PROV.DEPRE.CREANCES	2 118		2 118	N/S
Autres charges	56		56	N/S
658000000 CHARGES DIV.GESTION COURANTE	56		56	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	524 657	524 565	92	0,02
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	4 969	33 368	- 28 399	-85,11
Autres intérêts et produits assimilés	169	9	160	N/S
764000000 REV.DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	49	9	40	444,44
765000000 ESCOMPTES OBTENUS	119		119	N/S
Total des produits financiers (V)	169	9	160	N/S
Intérêts et charges assimilées	1 723	1 597	126	7,89
661160000 INTERETS EMPRUNTS DETTES ASSIMILEES	611	707	- 96	-13,58
661600000 INTERETS BANCAIRES OPERATIONS FINANCEMEN	1 112	889	223	25,08
Total des charges financières (VI)	1 723	1 597	126	7,89
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-1 555	-1 587	32	2,02
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	3 415	31 781	- 28 366	-89,25
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	276	4 110	- 3 834	-93,28
771800000 EXCEPT AUTRES PROD.EXCEP.OP DE GESTION	276	4 110	- 3 834	-93,28
Total des produits exceptionnels (VII)	276	4 110	- 3 834	-93,28
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 147	2 393	- 246	-10,28
671800000 EXCEPT AUTRES CHARGES SUR OP GESTION	2 147	2 393	- 246	-10,28
Total des charges exceptionnelles (VIII)	2 147	2 393	- 246	-10,28

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation absolue	%
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-1 871	1 717	- 3 588	-208,97
Impôts sur les bénéfices (X) <i>695000000 IMPOTS S/LES BENEFICES</i>	232 232	5 025 5 025	- 4 793 - 4 793	-95,38 -95,38
Total des Produits (I+III+V+VII)	530 070	562 052	- 31 982	-5,69
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	528 759	533 580	- 4 821	-0,90
RESULTAT NET	1 312	28 473	- 27 161	-95,39

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts).

①

BILAN — ACTIF

Désignation de l'entreprise :		ATP LYON										1 2							
Adresse de l'entreprise		145 RUE MARTYRS DE LA LIBERATION 69310 PIERRE-BENITE										Durée de l'exercice précédent *		1 2					
Numéro SIRET *		3 3 0 6 4 0 3 3 5 0 0 0 2 3										Néant ☐ *							
												Exercice N clos le,		3 1 1 2 2 0 2 3					
												Bail		Amortissements, provisions		Net			
												1		2		3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA																	
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB										AC						
		Frais de développement *	CX										CQ						
		Concessions, brevets et droits similaires	AF										AG						
		Fonds commercial (1)	AH										AI						
		Autres immobilisations incorporelles	AJ										AK						
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL										AM						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN										AO						
		Constructions	AP										AQ						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR										37 963 AS		32 368		5 595		
		Autres immobilisations corporelles	AT										37 536 AU		33 606		3 931		
		Immobilisations en cours	AV										AW						
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Avances et acomptes	AX										AY						
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS										CT						
		Autres participations	CU										2 250 CV				2 250		
		Créances rattachées à des participations	BB										BC						
Autres titres immobilisés		BD										BE							
Prêts		BF										BG							
Autres immobilisations financières *		BH										4 427 BI				4 427			
TOTAL (II)		BJ										82 176 BK		65 974		16 202			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	EL										BM						
		En cours de production de biens	BN										BO						
		En cours de production de services	BP										BQ						
		Produits intermédiaires et finis	BR										BS						
		Marchandises	BT										66 860 BU				66 860		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV										BW						
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX										91 763 BY		2 118		89 645		
		Autres créances (3)	BZ										7 321 CA				7 321		
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB										CC						
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD										CE						
Disponibilités		CF										CG							
Comptes de régulation	Charges constatées d'avance (3)*	CH										CI							
	TOTAL (III)	CJ										165 945 CK		2 118		163 827			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW																	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM																	
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN																	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO										248 121 1A		68 092		180 029			
Renvois : (1) Dont droit au bail :												(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *												Stocks :				Créances :			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2024

Désignation de l'entreprise		ATP LYON		Néant	☐ *
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 38 112...)	DA	38 112		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	3 811		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(2 350)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 312		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (II)	DL	40 885		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (III)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	47 503		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	50 220		
	Dettes fiscales et sociales	DY	39 576		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	1 845		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	139 144			
	Ecart de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	180 029		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	120 744		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	18 103			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 - Etat prépartition

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ATP LYON		Néant ☐ *					
		Exercice N					
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires				
		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	234 789	FB		FC	234 789
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG	293 730	FH	340	FI	294 070
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	528 519	FK	340	FL	528 859
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	720	
	Autres produits (1) (11)				FQ	47	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	529 626
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	143 028	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	(22 710)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	213 151	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	2 586	
	Salaires et traitements *				FY	139 471	
	Charges sociales (10)				FZ	41 491	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * (dont fonds de commerce HS) - dotations aux provisions			GA	5 467	
					GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	2 118	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)			GE	56		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	524 657	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	4 969		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)			GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)			GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	169		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM			
	Différences positives de change			GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO			
	Total des produits financiers (V)			GP	169		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	1 723		
	Différences négatives de change			GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT			
	Total des charges financières (VI)			GU	1 723		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(1 555)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	3 415		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ATP LYON		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	276		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	276		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	2 147		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	2 147		
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)			HI	(1 871)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	232		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	530 070		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	528 759		
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)			HN	1 312		
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	Crédit bail mobilier *	HP		
			Crédit bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	720	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9	Dont cotisations facultatives Madelin A7	A8		
			Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	divers ch et pdt exceptionnels			2 147	276	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

SAGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise

ATP LYON

Néant

☐*

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		3		
				au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KE		
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ		KK	
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KN	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP		KR
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS	37 963	KT
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW	
		Matériel de transport *			KY	26 054	KZ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	6 482	LC	
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *			LE		LF	
		Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	
		Avances et acomptes			LK		LL	
		TOTAL III			LN	70 499	LO	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
		Autres participations		8U	2 250	8V		8W
Autres titres immobilisés		IP		IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières		IT	4 427	IU		IV		
TOTAL IV		LQ	6 677	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	77 176	ØH	5 000	

CADRE B

IMMOBILISATIONS

par virement de poste à poste

1

Diminutions

par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence

2

Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice

3

Réévaluation légale * ou évaluation per mise en équivalence

Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice

4

INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agenets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	37 963	ML	37 963	
		Inst. gales, agenets, aménagements divers	IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	31 054	MR	31 054	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	6 482	MU	6 482	
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
		Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB		
		Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF		
		TOTAL III	IY		NG		NH	75 499	NI	75 499	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IØ		ØX		ØY	2 250	ØZ	
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	4 427	2G			
TOTAL IV		I3		NJ		NK	6 677	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		ØL	82 176	ØM	75 499

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2024

Exercice N clos le 3 1 1 2 0 2 3

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ATP LYON Néant X *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées » .

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables, janvier 2024 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 SD 2024

Désignation de l'entreprise ATP LYON Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PI		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	27 970	QA	4 398	QB		QC	32 368
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	26 054	QI	1 069	QJ		QK	27 123
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	6 482	QM		QN		QO	6 482
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	60 507	QV	5 467	QW		QX	65 974
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	60 507	ØP	5 467	ØQ		ØR	65 974

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobiliations amortissables	DOTATIONS			REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV	
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	
	Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	
	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III	NL			NM			NO	
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW							
		Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ATP LYON							Néant ☐	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1	2		3		4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B		6C		6D	
		6E	6F		6G		6H	
		Ø2	Ø3		Ø4		Ø5	
		9U	9V		9W		9X	
		Ø6	Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	2 118	6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	TY	2 118	TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	2 118	UC		UD	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	2 118	UF				
		UG		UH				
		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.							10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.								

SAGE Expert-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).Désignation de l'entreprise : ATP LYONNéant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	4 427	UV		UW	4 427		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	91 763		91 763				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (UO))			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	1 362		1 362				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	552		552				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC	4 650		4 650				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	758		758				
	Charges constatées d'avance			VS							
	TOTAUX			VT	103 511	VU	99 084	VV	4 427		
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	18 103	18 103						
	à plus d'1 an à l'origine		VH	29 401	11 000		18 400				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	50 220	50 220							
Personnel et comptes rattachés		8C	5 561	5 561							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	13 525	13 525							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	20 341	20 341						
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	149	149						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 845	1 845							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	139 144	VZ	120 744	18 400					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	5 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	9 968	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

SAGE Experts-comptables janvier 2024 : État préparatoire.

Désignation de l'entreprise ATP LYON		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *		Exercice N, clos le 31 12 2023	
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	1 312
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)						WF	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option						RA	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WI	
	Amendes et pénalités						WJ	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles						WE	
	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)						WG	
	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)						RB	
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)						XX	
Charges financières (art. 39 1 3° et 212 bis) *						XZ		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	2 32	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				I8	
			- imposées aux taux de 0 %				ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				WN	
			- Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XR
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3
						TOTAL I	WR 1 544	
II. DÉDUCTIONS							WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WT
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WU
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV	
			- imposées au taux de 0 %				WH	
			- imposées au taux de 19 %				WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WZ
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA	
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)								ZX
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY
	Majoration d'amortissement *							XD
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5	XF
		Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies A)	OV	Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 bis octies)	PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Zone franche d'activité NC (art. 44 quaterdecies)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedécies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septedécies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XS
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	dont déduction exceptionnelle simulatoire de conduite (art. 39 decies E)	YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC	XG	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	créance dégagee par le report en arrière de déficit	ZI		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	XH	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI	1 544	
				déficit (II moins I)			XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	1 544	
							XO	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise ATP LYON		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	3 8 9 4
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A-2 :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C-SD 2024

Désignation de l'entreprise : ATP LYON										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	28 473		Dividendes	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE	5 177		Autres répartitions	ZE	36 000				
					Report à nouveau	ZF					
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL I	TOTAL II	ZH	33 650			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)					YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT	64 867				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)					XQ	31 123				
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	8 194				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)					ST	108 967				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	213 151				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE					YW	2 452				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)					9Z	134				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					YX	2 586				
TVA	- Montant de la TVA collectée					YY	108 703				
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	51 874				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *					ØB	121 265				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	%				
	- Numéro de centre agréé * XP					- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies					RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK	Plus-values à 0 % JL							
			Plus-values à 19 % JM	Imputations JC							
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN	Plus-values à 0 % JO							
			Plus-values à 19 % JP	Imputations JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

SAGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.



DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ATP LYON

Néant ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (12)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (13)						
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (14)		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFIP N° 2059-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

SAGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFiP N° 2059-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : ATP LYON Néant ☒ *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 %

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
❶		❷	❸	❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1			
	N 2			
	N 3			
	N 4			
	N 5			
	N 6			
	N 7			
	N 8			
	N 9			
	N 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G-H
		À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
❶		❷	❸	❹	❺	❻
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N 1					
	N 2					
	N 3					
	N 4					
	N 5					
	N 6					
	N 7					
	N 8					
	N 9					
	N 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N°2059-D-SD 2024

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : ATP LYON		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: ATP LYON		Néant ☐	
Exercice ouvert le: 01/01/2023 et clos le: 31/12/2023		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *:		YP	5,00
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	528 859
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	528 859
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	47
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	22 710
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	22 757
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	161 521
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	163 534
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	56
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	325 111
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	226 505
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	226 505
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	528 859
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 3
Date de cessation		HR	3 1 / 1 2 / 2 0 2 3
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31122023

N° SIRET 33064033500023

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ATP LYON

ADRESSE (voie) 145 RUE MARTYRS DE LA LIBERATION

CODE POSTAL 69310

VILLE PIERRE-BENITE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 0

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE	31122023	N° SIRET	33064033500023
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE	ATP LYON		
ADRESSE (voie)	145 RUE MARTYRS DE LA LIBERATION		
CODE POSTAL	69310	VILLE	PIERRE-BENITE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		P5
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

		N° 2065-SD 2024	
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) Toujours à date du service			
IMPOT SUR LES SOCIETES			
Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023
Régime simplifié d'imposition			
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal ☒	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
ATP LYON 145 RUE MARTYRS DE LA LIBERATION 69310 PIERRE-BENITE			
SIRET	3 3 0 6 4 0 3 3 5 0 0 0 2 3	Mét :	
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
B ACTIVITÉ			
Activités exercées	Fabrication d'instrumentation scientifique et technique	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %	1 544	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
PV à long terme imposables à 15 %			
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations		Autres dispositifs	
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	☐
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐
		Société d'investissement immobilier cotée	☐
Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %			
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %			
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)			
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre			
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		Nom/Adresse	
		N°	
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom/Adresse	
		N°	
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays		Nom	
		État de résidence	
		N°	
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI ☐ NON ☒	Si oui, indication du logiciel utilisé
		SAGE EXPERT	
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr			
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
ATIP CONSEILS - Cab. RACCAH 47-49 rue de la Bourse 69002 LYON			
Tél: 0472775128		Tél:	
CGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Identité du déclarant:			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :		Date :	Lieu :
		29032024	PIERRE-BENITE
Qualité et nom du signataire:			
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné		Signature :	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Prestataire :	
☐			

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2024

I

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾

payées par la société elle-même

a

payées par un établissement chargé du service des titres

b

Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾

c

Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées

d

Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾

e

f

g

h

Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾

i

Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI

j

Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾

Total (a à h)

J

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI):
* SARL, tous les associés;
* SCA, associés gérants;
* SNC ou SCS, associés en nom ou commandités
* SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants

1

Pour les SARL

2

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

3

Montant des sommes versées:

4

à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits

5

à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement

6

à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6

7

Indemnités forfaitaires

8

Remboursements

9

Indemnités forfaitaires

10

Remboursements

11

K

DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES

à 0 %

à 15 %

à 19 %

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁶⁾

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

M

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2023 ou exercice

Désignation de l'entreprise ATP LYON

du _____

Adresse 145 RUE MARTYRS DE LA LIBERATION 69310 PIERRE-BENITE

au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1									
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1	GOUZIL CHRISTOPHE RESPONSABLE TECHNIQUE				81 ROUTE DE LA FOLIE 69460				
2	BRUNET ERIC RESPONSABLE COMMERCIAL				80 ALLEE DES CROISSETTES 01380				
3	PRIESS ROMARIC TECHNICIEN SERVICE CLIENT				55 CHEMIN DE LA TASSINE 69230				
4	YACONO PHILIPPE COMMERCIAL				971 GRANDE RUE 69640				
5	VALLET LUCA TECH ATELIER ET SITE				46 RUE DE L'EGLISE 01140				
6									
7									
8									
9									
10									
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)		
1	20 837				20 837			20 837	
2	20 736				20 736			20 736	
3	20 381				20 381			20 381	
4	19 368				19 368			19 368	
5	12 984				12 984			12 984	
6									
7									
8									
9									
10									
**	94 305				94 305			94 305	
**TOTAUX									
B - AUTRES FRAIS									10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)									
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement									
Total									
C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :									
Total des dépenses					Bénéfices imposables 9				
- de l'exercice . 2023 . . (total col.9 + total col.10) 10					94 305	- de l'exercice . 2023 . . 10			2 005
- de l'exercice précédent 10						- de l'exercice précédent 10			
Nom et qualité du signataire					À <u>PIERRE-BENITE</u> , le <u>29032024</u> Signature,				

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

AGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

2024	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit							2468
(A souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)								
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %								
1	2	3	4	5	6	7		
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	imposé à 10 % 7b	
Total								
2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement								
	Date de l'agrément		Résultat net imposable à taux réduit sous agrément					
Total								

Taux réduit d'impôt sur les sociétés
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4 (2024)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement
Numéro SIRET du principal établissement
Code APE

ATP LYON
145 RUE MARTYRS DE LA LIBERATION 69310 PIERRE-BENITE
33064033500023
2651B

Adresse du siège social si différente

I . Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	1 544
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II . Bénéfices soumis au taux réduit

g Montant maximum exigible au taux réduit : 42500 € x durée de l'exercice en mois /12	42 500
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	1 544
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
Total lignes h à k	1 544

l III . Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)

(0)

m IV . Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)

Taux réduit d'impôt sur les sociétés - Répartition du capital (art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III) LTENG219B4 (2024)
PAGE 1/3

LTENG219B4 (2024)
PAGE 1/3

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

ATP LYON
33064033500023
2651B

33064033500023

2651B

Adresse du siège social si différente

PARTICIPATIONS DÉTENUES PAR D'AUTRES SOCIÉTÉS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

[illegible]

Taux réduit d'impôt sur les sociétés - Répartition du capital (art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III) LTENG219B4 (2024)
PAGE 2/3

LTENG219B4 (2024)
PAGE 2/3

ATP LYON

PARTICIPATION DÉTENUES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT, SOCIÉTÉS DE CAPITAL-RISQUE, SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, OU DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES D'INNOVATION

[illegible]

Taux réduit d'impôt sur les sociétés - Répartition du capital
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

LTENG219B4 (2024)
PAGE 3/3

ATP LYON

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de l'opération	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

SAGE Experts-comptables Janvier 2024 - Etat préparatoire.